

**SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 99-01
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni dans le cadre d'une téléconférence les 6 et 8 janvier 1999. M^{me} Norine Smith, du Canada, présidait la séance, alors que MM. José Luis Samaniego et William Nitze représentaient respectivement le Mexique et les États-Unis. Le président du Comité consultatif public mixte (CCPM), M. Jonathan Plaut, représentait le Comité, et la directrice exécutive par intérim de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, représentait le Secrétariat. Le secrétaire du Conseil, M. Marc Paquin, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat étaient également présents.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour de la session en se fondant sur sa version provisoire (Annexe A).

Point 2 Adoption du Plan de programme pour 1999 à 2001

Les représentants suppléants adoptent le Plan de programme de la CCE pour 1999 à 2001. Ils adoptent également le Sommaire du Programme d'action nord-américain pour 1999 à 2001, sous réserve de la révision par le Secrétariat, en compagnie du Comité permanent général (CPG), de la section indiquant quelles seront les réalisations de la CCE au terme de la première période de trois ans, à savoir en 2001.

Point 3 Examen des Programme et budget annuels pour 1999

Les représentants suppléants adoptent les Programme et budget annuels de la CCE pour 1999 en convenant que le CPG examine tous les changements à apporter aux descriptions qui nécessitent des modifications. Ils conviennent également que le CPG rédige une description pour le projet concernant l'éducation environnementale et le CICEANA, afin de donner suite aux discussions des représentants suppléants (voir le point 9 ci-après).

Point 4 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim

La directrice exécutive par intérim mentionne que les Parties et le Secrétariat doivent maintenant entamer la préparation de la prochaine session ordinaire du Conseil, prévue au mois de juin 1999, en choisissant les annonces que l'on pourrait y faire.

Elle présente également aux représentants suppléants le plan de travail relatif aux décisions du Conseil que le Secrétariat a dressé afin d'en faciliter le suivi.

M^{me} Ferretti indique en outre que la CCE a récemment conclu un accord avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en vertu duquel cette dernière aidera la CCE à élaborer une description de tâches pour les postes existants qui servira à établir un système de classification de postes. Elle mentionne également que le processus de sélection d'un coordonnateur des communications suit son cours et que des entrevues sont prévues en mars prochain.

Point 5 Compte rendu du président du CCPM

Le président du CCPM indique que le Comité a rendu compte de ses activités au cours de la dernière session des représentants suppléants tenue les 16 et 17 décembre 1998.

Point 6 Adoption des comptes rendus sommaires

Les représentants suppléants adoptent le compte rendu sommaire de la session n° 98-08 et celui de la téléconférence du 9 octobre 1998 tenue en compagnie de la société KPMG (n° 98-E).

Point 7 Négociations concernant l'accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (ÉIET)

Les représentants suppléants discutent de l'état des négociations sur cet accord et conviennent d'étudier la possibilité de l'annoncer au cours des réunions bilatérales entre les États-Unis et le Mexique ainsi qu'entre le Canada et les États-Unis prévues en février 1999.

Point 8 Processus et échéancier de parachèvement des lignes directrices relatives à la participation du public aux activités de la CCE

Les représentants suppléants examinent et approuvent le processus et l'échéancier que le Secrétariat a établis et que le CCPM a adoptés relativement à l'élaboration de lignes directrices relatives à la participation du public aux activités de la CCE.

Point 9 Mise à jour du Secrétariat et des Parties sur des questions financières

Le Secrétariat fait le point, à l'intention des Parties, sur les budgets de 1997 et 1998, ainsi que sur l'excédent de 1997 et sur celui de 1998 qu'il estime à 60 000 \$US pour chacune des Parties. Le Canada indique que ses règles nationales de gestion financière prescrivent que tout excédent qu'il lui serait dû soit déduit de sa contribution pour l'année suivante ou lui soit remboursé. Le Secrétariat mentionne aussi que l'excédent qui revient au Mexique servira à compenser ses contributions non réglées, mesure avec laquelle ce pays se dit en désaccord considérant que cela contreviendrait aux dispositions de la Résolution 98-10. Les représentants suppléants demandent au Secrétariat de tenir d'autres discussions avec le Mexique concernant tout excédent qu'il lui serait dû. En dernier lieu, les États-Unis mentionnent qu'ils voudraient que l'excédent de 60 000 \$US qui leur serait dû soit affecté de la manière suivante : une moitié à l'activité relative aux substances rémanentes, biocumulatives et toxiques cadrant avec le Projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), et l'autre moitié à la proposition d'éducation environnementale/CICEANA. Il est par contre convenu que si ce projet est financé, il s'agisse de la dernière subvention au CICEANA, que sa description s'appuie sur les travaux déjà réalisés par la CCE en matière d'éducation environnementale et qu'elle soit clairement reliée au programme de travail de la Commission. Le Mexique décide d'affecter à CICEANA le solde d'excédent qui lui revient.

En ce qui concerne l'état de ses contributions, le Mexique déclare qu'en raison de la fluctuation du taux de change, les ressources prévues pour payer sa contribution à la CCE seront généralement sujettes à des pertes résultant de la conversion du pesos en dollars. En 1997, sa contribution s'élevait à 2 529 000 \$US, et celle de 1998 à 2 757 000 \$US. Le Secrétariat fait remarquer que la contribution

du Mexique montrait un excédent de 81 000 \$US à la fin de 1996, et qu'en 1997 cet excédent a été ajouté à sa part de l'excédent de 1995, dont le montant s'élevait à 68 000 \$US.

Les représentants suppléants demandent au Secrétariat de préparer un document analytique qui brossera un tableau complet et à jour de la situation financière de la CCE relativement aux contributions des Parties.

Point 10 Accord avec la province de Québec concernant notamment le remboursement de taxes

Le Canada mentionne qu'il poursuit ses discussions internes sur cette question et qu'il espère pouvoir rendre compte des progrès accomplis lors de la prochaine session des représentants suppléants.

Point 11 Remboursement d'impôts sur le revenu par les États-Unis

Les États-Unis indiquent qu'à la prochaine session des représentants suppléants, ils devraient être en mesure de rendre compte de l'état de cette question.

Point 12 Règles de procédure types visées à la partie V de l'ANACDE

Chacun des représentants suppléants confirme que sa délégation participera à la réunion sur les Règles de procédures types visées à la partie V de l'ANACDE, prévue du 1^{er} au 5 février 1999 à Mexico. Le Mexique mentionne qu'il s'occupe des préparatifs de la logistique en vue de cette réunion et qu'il en transmettra les détails aux Parties et au Secrétariat dès qu'ils seront définitifs.

Point 13 Version espagnole des règles de la CCE

Les représentants suppléants conviennent de charger les personnes responsables de se réunir et de mettre la dernière main à la version espagnole des règles de la CCE pour qu'ils puissent l'adopter dans le cadre de leur prochaine session. Pour ce faire, une téléconférence sera organisée au cours de la semaine du 11 janvier.

Point 14 Date et lieu de la session ordinaire du Conseil de 1999

Le Canada mentionne qu'il s'attend pouvoir confirmer la semaine prochaine le lieu précis de la session ordinaire du Conseil prévue les 28 et 29 juin 1999, mais qu'elle aura de toute manière lieu en Alberta.

Point 15 Calendrier des prochaines sessions des représentants suppléants

Les représentants suppléants conviennent de tenir leur prochaine session sous forme de téléconférence le mercredi 27 janvier 1999, à 16 h (HNE) (15 h, HNC), afin de discuter, notamment, du chemin critique et des annonces éventuelles de la prochaine session ordinaire du Conseil au mois de juin.

Ils conviennent en outre de tenir une session ainsi que la prochaine réunion des fonctionnaires du commerce et de l'environnement les 8 et 9 mars 1999, selon la disponibilité de leurs homologues du commerce.

Point 16 Autres questions

Aucune autre question ne fait l'objet de discussions.

Point 17 Levée de la séance

La présidente lève la séance.

Rédigé par Marc Paquin,
Secrétaire du Conseil

ORDRE DU JOUR

DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^o 99-01

Tenue sous forme de téléconférence, le 6 janvier 1999, de 13 h à 17 h (hne)
et le 8 janvier 1999, de 13 h à 15 h (hne)

PRÉSIDENCE : Canada

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Adoption du Plan de programme pour 1999 à 2001
- Point 3 Adoption des Programme et budget annuels pour 1999
- Point 4 Compte rendu par la directrice exécutive par intérim
- Point 5 Compte rendu par la présidente du CCPM
- Point 6 Adoption des comptes rendus sommaires
- Point 7 Négociations concernant l'accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (ÉIET)
- Point 8 Processus et échéancier de parachèvement des lignes directrices relatives à la participation du public aux activités de la CCE
- Point 9 Mise à jour du Secrétariat et des Parties sur des questions financières
- Point 10 Accord avec la province de Québec concernant notamment le remboursement de taxes
- Point 11 Remboursement d'impôts sur le revenu par les États-Unis
- Point 12 Règles de procédure types visées à la partie V de l'ANACDE
- Point 13 Version espagnole des règles de la CCE
- Point 14 Date et lieu de la session ordinaire du Conseil de 1999
- Point 15 Calendrier des prochaines sessions des représentants suppléants
- Point 16 Autres questions
- Point 17 Levée de la séance

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 99-01
ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Les représentants suppléants sont invités à adopter l'ordre du jour de la séance.

DOCUMENT :

- a) Ordre du jour provisoire annoté C/C.01/99-01/AGEN/01

Point 2 Adoption du Plan de programme pour 1999 à 2001

Conformément au Cycle d'élaboration du programme de la CCE (annexé à la résolution du Conseil n° 98-09) que le Conseil a approuvé à Mérida en juin 1998, les représentants suppléants sont censés terminer l'examen des projets restants et adopter officiellement le Plan de programme pour 1999 à 2001.

DOCUMENTS :

- a) Ébauche révisée du Plan de programme triennal de la CCE (à distribuer) C/C.01/98-07/PLAN/01/Rev.4
- b) Version final de la description des projets suivants :
- Nouvelles tendances en Amérique du Nord
 - Coopération régionale en vue de mieux faire connaître le Mécanisme de développement écologique et le processus de mise en œuvre conjointe et de les mettre éventuellement en application
 - Répercussions environnementales de l'ALÉNA
 - Facilitation de la conservation de la biodiversité dans le cadre du commerce des espèces sauvages
 - Mécanismes de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord
 - Gestion rationnelle des produits chimiques
- c) Sommaire du Plan de programme triennal comprenant un tableau des fonctions de la CCE (à distribuer)
- d) Cycle d'élaboration du programme de la CCE pour 1998, 1999 et les années subséquentes (annexé à la résolution n° 98-09)
- e) Avis du CCPM au Conseil n° 98-05 (distribué le 28 septembre 1998) J/98-05/ADV

Point 3 Adoption des Programme et budget annuels pour 1999

Conformément au Cycle d'élaboration du programme de la CCE (annexé à la résolution du Conseil n° 98-09), les représentants suppléants sont censés examiner et approuver l'ébauche des Programme et budget annuels pour 1999 qui a été révisée par le Secrétariat. Celui-ci a intégré les changements au Plan de programme triennal proposés par les Parties au cours de la dernière session des représentants suppléants.

DOCUMENTS :

- a) Ébauche des Programme et budget annuels pour 1999 (à distribuer) C/C.01/98-08/APB/01/Rev.2
- b) Cycle d'élaboration du programme de la CCE pour 1998, 1999 et les années subséquentes (annexé à la résolution n° 98-09)
- c) Avis du CCPM au Conseil n° 98-07 (à distribuer) J/98-07

Point 4 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim

Aux termes du paragraphe 5(3) des Règles de procédure du Conseil, le directeur exécutif peut faire des exposés oraux ou écrits au Conseil. La directrice exécutive par intérim mettra donc les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat.

contribution annuelle soit versé au moment du paiement initial, de même qu'un montant équivalant à 20 p. 100 au plus au moment du dernier paiement.

En outre, dans le cadre de la vérification externe des états financiers de 1997, les vérificateurs de la CCE, le cabinet Samson Bélair, Deloitte & Touche, ont demandé, depuis le 25 février 1998, que le Mexique donne confirmation de sa contribution pour l'année 1997.

DOCUMENT :

a) Lettre de la directrice exécutive par intérim au SEMARNAP en date du 25 février 1998

Point 10 Accord avec la province de Québec concernant notamment le remboursement de taxes

Donnant suite à la résolution n° 95-04 et au compte rendu sommaire de la session n° 95-02, le Secrétariat a fait parvenir aux Parties une copie du projet d'accord convenu entre la CCE et le gouvernement du Québec afin qu'elles l'examinent et l'approuvent le 29 juillet 1998. À cette date, le Mexique et les États-Unis ont donné leur acceptation verbale au Secrétariat quant aux termes de cet accord. Le Canada est invité à indiquer s'il souscrit lui aussi à l'énoncé du projet d'accord. Dans l'affirmative, les représentants suppléants sont invités à autoriser le Secrétariat à signer cet accord au nom de la CCE, conformément à la résolution susmentionnée.

Le gouvernement du Québec attend que cet accord soit ratifié pour rembourser à la CCE la somme de 800 000 \$CAN payée en taxe de vente, et pour officialiser les arrangements ponctuels concernant l'assurance-maladie provinciale, les permis de conduire, le droit à l'enseignement en anglais, etc.

DOCUMENTS :

- a) Projet d'accord entre le gouvernement du Québec et la CCE concernant des exemptions, des privilèges fiscaux et les gracieusetés
- b) Résolution du Conseil n° 95-04
- c) Compte rendu sommaire de la session n° 95-02

Point 11 Remboursement d'impôts sur le revenu par les États-Unis

Les États-Unis sont conviés à faire le point sur le remboursement d'impôts sur le revenu que l'EPA doit verser à la CCE pour le compte des citoyens américains qu'elle emploie. Jusqu'à maintenant, la CCE a versé un montant de 41 781 \$CAN.

DOCUMENTS :

- a) Version finale du compte rendu sommaire de la session n° 96-07 C/C.01/96-07/SR/final
- b) Version finale du compte rendu sommaire de la session n° 96-10 C/C.01/96-10/SR/final

Point 12 Règles de procédure types visées à la partie V de l'ANACDE

Les représentants suppléants sont censés confirmer la présence de leur délégation à la réunion sur les règles de procédure types visées à la Partie V de l'ANACDE qui est prévue du 1^{er} au 5 février 1999 à Mexico. Comme en a convenu le Conseil à sa session ordinaire de 1998, ces règles types doivent être parachevées en même temps que la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

DOCUMENT : AUCUN

Point 13 Version espagnole des règles de la CCE

Les représentants suppléants sont conviés à examiner et à adopter la version espagnole des règles de la CCE. Si cette version n'est pas prête à être adoptée, les représentants suppléants pourraient discuter et convenir de son calendrier de parachèvement et d'adoption.

DOCUMENTS :

- | | |
|--|----------------------------|
| a) Reglamento del Consejo (à distribuer) | C/C.01/96-06/DISC/01/Rev.1 |
| b) Reglamento del CCPC (à distribuer) | C/C.01/96-06/DISC/02/Rev.1 |
| c) Reglamento financiero (à distribuer) | C/C.01/96-06/DISC/03/Rev.1 |
| d) Reglamento laboral (à distribuer) | C/C.01/96-06/DISC/04/Rev.1 |

Point 14 Date et lieu de la session ordinaire du Conseil de 1999

Le pays hôte (le Canada) doit confirmer le lieu de la session ordinaire du Conseil de 1999 et les Parties sont invitées à examiner le chemin critique qui fixe des échéances réalistes pour que ladite session soit organisée efficacement et en temps opportun.

DOCUMENT :

- | | |
|-----------------------------------|----------------------|
| a) Chemin critique (à distribuer) | C/C.01/99-00/PLAN/01 |
|-----------------------------------|----------------------|

Point 15 Calendrier des prochaines sessions des représentants suppléants

Les représentants suppléants sont conviés à adopter le projet de calendrier de leurs sessions jusqu'au mois de décembre 1999, en tenant compte du calendrier établi par le Conseil en vue de l'adoption du Plan de programme triennal et des Programmes et budgets annuels. Ils sont particulièrement invités à confirmer leur disponibilité pour la prochaine session, prévue les 15 et 16 avril 1999.

DOCUMENTS :

- | | |
|---|----------------------|
| a) Projet d'un calendrier des sessions pour la période d'octobre 1998 à décembre 1999
(distribué le 6 octobre 1998) | C/C.01/98-09/PLAN/01 |
| b) Cycle d'élaboration du programme de la CCE pour 1998, 1999 et les années
subséquentes (annexé à la résolution n° 98-09) | |

Point 16 Autres questions

Le Secrétariat n'avait aucune question à inscrire sous ce point au moment de rédiger le présent ordre du jour.

DOCUMENT : Aucun

Point 17 Levée de la séance

Le président est invité à lever la séance.

DOCUMENT : Aucun